



## Contribution de la CGT au séminaire « Quelle France dans 10 ans ? »

*La CGT se félicite de la construction d'une réflexion prospective à moyen terme pour notre pays.*



Comprendre les impasses auxquelles des choix structurants ont conduit la société française est le préalable à tout exercice de prospective. Comme le souligne, dès ses premières phrases, la contribution au séminaire gouvernemental du 19 août 2013 sur « *Quelle France dans dix ans ?* », la fixation d'un objectif fut-il « lointain » au point de risquer d'apparaître « irréaliste », « *oriente l'action publique, guide les anticipations et catalyse les énergies* ». Il importe donc en premier lieu d'identifier et d'interroger de tels objectifs.

Penser la France dans dix ans, c'est d'abord revenir sur les choix qui, avec le temps, se sont révélés erronés et dont l'abandon conditionne la possibilité même d'un futur de prospérité et d'épanouissement.

Il est tout aussi important de savoir si les choix politiques présents poursuivent les choix antérieurs, s'ils peuvent être corrigés ou bien s'il est déjà trop tard.

La mise en concurrence des peuples, des nations, des territoires au profit d'une oligarchie transnationale est une source de creusement des inégalités, d'instabilité internationale croissante, entrave le

combat nécessaire contre le dérèglement du climat et l'appauvrissement des ressources dont dispose notre planète. Elles sont également à l'origine de la crise systémique actuelle principalement supportée par les populations les plus fragilisées.

Cette crise qu'ils n'ont pas provoquée, les salariés la paient durement d'abord directement, puis à travers des finances publiques mises à mal par des politiques fiscales mal ficelées, mal ciblées, mal orientées, sous la pression permanente des organisations patronales et de leurs relais au plus haut niveau de l'État.

Depuis près de quarante ans, un chômage de masse s'est durablement installé en France et plus largement dans les pays dits développés. Ce chômage de masse atteint principalement les classes populaires, les jeunes ou les « seniors ». Il s'étend ou menace aujourd'hui toutes les catégories d'âge, y compris les jeunes diplômés.

Ce chômage précarise également les actifs occupés, à travers la flexibilisation grandissante de l'emploi. Les jeunes actifs passent par les cases CDD ou intérim avant d'obtenir leur premier emploi stable. Les chômeurs, quant à eux, sont incités à occuper des emplois qui ne correspondent ni à leurs qualifications, ni à leurs aspirations.

Si les Français accordent une grande importance au travail dans leur vie, ils sont de plus en plus nombreux à subir une pression accrue que ce soit dans le privé ou le public.

Pour construire la France dans dix ans il faut rompre avec des politiques publiques qui confondent allègrement « politique au service du profit des industriels » et « politique industrielle au service du développement du pays ».

Cela nécessite de rompre durablement avec le dogme selon lequel il faudrait restaurer les marges

des entreprises, pour que les profits d'aujourd'hui soient les investissements de demain et les emplois d'après demain. L'étude réalisée par le CLERSE à propos du surcoût du capital illustre l'impact négatif que jouent ces exigences de rentabilité au détriment de l'activité réelle.

Sans rompre avec ces logiques, il sera impossible de sortir d'une crise durable et profonde qui atteint les racines même du « vivre ensemble ». Il faut au contraire construire l'intervention publique, les politiques publiques, au service d'un développement qui respecte et privilégie l'humain.



## L'Europe sera sociale ou elle ne sera pas

Dans l'Union européenne, il y a maintenant 28 millions de chômeurs et la tendance s'accroît au fur et à mesure que les dérèglementations en particulier celle du travail progressent.

La crise est utilisée ces dernières années comme une opportunité pour des révisions régressives des droits dans la totalité des pays européens. Ces politiques accroissent la défiance des citoyens à l'égard de la construction européenne.

Le document de travail du CGSP invite à refonder le marché unique. Cette refondation se ferait à partir de politiques essentielles identifiées en tant que « biens publics », c'est-à-dire bénéficiant à l'ensemble des populations européennes et non seulement à tel ou tel État membre, préoccupation que la CGT partage. Il est dès lors proposé de bâtir des pratiques coopératives autour des biens publics aux « représentations encore peu cristallisées », c'est-à-dire perçues comme plus consensuelles que le social, qui est ainsi discrètement évacué.

**Cette absence de réflexion et de proposition sur la dimension sociale, pour ne pas dire son refoulement, hypothèque dangereusement voire obère complètement tout soutien futur des salariés à la poursuite du projet européen**, notamment au regard des politiques suivies actuellement au nom de la construction européenne et dont ils subissent les conséquences (austérité, précarisation du travail,

progression de la pauvreté, attaques sur les services publics, etc.).

**Tout projet de refondation du marché intérieur appelle nécessairement une réflexion sur sa dimension sociale**, ce qui implique de régler plusieurs questions clés.

La première d'entre elles concerne l'articulation entre droits sociaux fondamentaux et droit de la concurrence, question à laquelle les jugements Viking, Laval et Rüffert de la CJUE ont apportés une réponse particulièrement contestable, porteuse de dumping social et destructrice des modèles sociaux et des relations professionnelles de l'ensemble des pays européens, au-delà des seuls pays initialement concernés.

Il convient donc, comme le propose la Confédération Européenne des Syndicats, d'adopter un protocole de progrès social (1), annexé aux Traités, stipulant que les droits sociaux fondamentaux ne sont pas subordonnés aux libertés économiques (2).

Il convient ensuite de régler les déficiences structurelles du régime européen de détachement des travailleurs qui créent *de facto* du dumping social en n'assurant pas une égalité de traitement entre salariés détachés et salariés du pays d'accueil, sur la base des règles en vigueur dans le pays d'accueil. Une meilleure application des règles de la directive 96 / 71 sur le détachement est donc nécessaire mais n'est pas suffisante : il faut la réviser pour garantir

(1) Proposition détaillée disponible sur : <http://www.etuc.org/a/5176>

(2) Le Comité Économique et Social européen s'est également prononcé en ce sens. Dans son avis du 16 octobre 2013, intitulé L'acte pour le marché unique - Déterminer les mesures manquantes, il indique en effet que « la commission doit envisager d'adresser aux États membres une proposition visant à annexer aux traités européens un protocole sur le progrès social disposant que les droits sociaux ne sont pas subordonnés aux libertés économiques. Cela pourrait clarifier le fait que le marché unique n'est pas une fin en soi, mais qu'il a notamment été établi afin d'instaurer le progrès social et la prospérité pour l'ensemble des citoyens de l'UE ».

l'égalité de traitement. De même, le différentiel de cotisations sociales, clé des *business models* de dumping social développés par certains opérateurs peu scrupuleux intervenants dans le champ de la prestation de services au sein du marché intérieur doit être pris en considération, si besoin en révisant le règlement européen chargé de la coordination des régimes de Sécurité sociale.

## Solidarité européenne

Sous la pression de la crise et des politiques d'austérité créatrices de chômage, la pauvreté progresse de façon inquiétante en Europe, compromettant la réalisation des objectifs de la stratégie UE 2020 de réduire de 20 millions le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion en Europe. La France n'échappe pas à cette évolution, puisque selon l'INSEE, 900 000 individus de plus se sont retrouvés sous le seuil de pauvreté depuis le début de la crise en 2008. Il est nécessaire de mettre en place une directive cadre permettant de fixer un revenu minimum adéquat garanti au niveau européen, ainsi que le recommande le CESE dans son avis d'initiative *Revenu minimum et indicateurs de pauvreté* adopté par sa section sociale le 20 novembre 2013.

La gouvernance économique européenne, modelée par le *six pack* et le TSCG prétend remédier aux déséquilibres de la zone euro qu'une construction incomplète, c'est-à-dire sans éléments de solidarité, rend particulièrement vulnérable aux chocs asymétriques. Construite au départ sur une convergence nominale plutôt que réelle, la zone euro n'est pas une zone monétaire optimale et son ajustement s'effectue au détriment des salaires, identifiés comme le principal déséquilibre économique de la zone. Dès lors, la gouvernance économique est aujourd'hui focalisée sur une réduction obsessionnelle du coût salarial unitaire, au risque de déboucher sur la déflation, au terme d'une course vers le bas. Or, sur une question aussi essentielle que les salaires, il n'existe aucun mécanisme de coordination à l'échelle européenne ou de la zone euro, en dehors de la forme négative incarnée par la gouvernance économique précédemment évoquée. Il conviendrait de mettre en place un salaire minimum européen correspondant par exemple à 60 % du salaire médian national. La CGT en fait sa priorité dans l'action qu'elle mène avec la CES.

Les politiques d'austérité actuelles menées sous l'impulsion du niveau européen exercent de puissants effets récessifs. Pour la France, une étude

Il est regrettable que le document de travail n'aborde pas pleinement la question des services publics, essentiels pour la cohésion économique, sociale et territoriale. Au nom de la concurrence et des règles du marché intérieur, ceux-ci ont été profondément transformés. La CGT, en lien avec la CES, revendique la mise en place d'une directive cadre européenne afin de les sécuriser.

réalisée par l'un des principaux conseillers économiques de la Commission chiffre la perte de PIB qui en résulte à 4,8 points. Inefficaces économiquement, coûteuses sur le plan social en raison du chômage qu'elles génèrent, ces politiques reposent sur un diagnostic erroné. L'Europe souffre au contraire d'une insuffisance de la demande. Il est donc nécessaire de relancer la croissance en Europe de façon coopérative à l'aide d'une politique de développement intégrée se donnant comme objectifs l'investissement, la création massive d'emplois de qualité, la solidarité pan européenne et la transition vers une économie bas carbone, en vue de changer de modèle productif.

La CGT s'est impliquée dans les travaux de la CES qui ont débouchés sur une proposition de plan pour l'investissement, la croissance durable et des emplois de qualité (3). Ce plan consiste à investir 2 % du PIB européen, chaque année pendant dix ans. Les domaines ciblés concernent la transition énergétique, les réseaux et infrastructures de transport, le développement des réseaux à large bande, l'avenir industriel (soutien aux PME, efficacité énergétique, micro crédit, etc.), les services publics et privés (rénovation urbaine, santé et protection sociale, etc.), infrastructures et logements adaptés pour personnes âgées, logements sociaux, sans oublier les investissements dans la formation qualification, essentiels pour une revalorisation du travail. Il est proposé de mettre en place un fond de développement spécifique et/ou de faire appel à la BEI.

Le financement du plan repose sur un double mécanisme : dotation en fonds propres ou augmentation du capital si il est fait appel à la BEI, puis émission d'obligations. La gouvernance du dispositif devra permettre le contrôle social et l'implication des partenaires sociaux les plus larges possibles, afin notamment de garantir la localisation optimale des activités productives et ainsi éviter leur polarisation comme c'est le cas actuellement, en l'absence de politique industrielle au niveau de l'Union.



(3) Cf. <http://www.ctuc.org/a/11720>



## Quelle soutenabilité de la croissance

Depuis plusieurs congrès, la CGT a placé au cœur de sa démarche la notion de « développement humain durable » qui articule dans une nouvelle conception du développement, revalorisation du travail et préservation de l'environnement. La notion de développement humain durable se démarque des politiques dites de « décroissance » et récuse celles qui refusent de s'interroger dès maintenant sur le contenu et les finalités de la croissance.

La crise systémique actuelle met en évidence deux urgences : une urgence sociale, une urgence écologique auxquelles il faut apporter des réponses non seulement dans notre pays, mais aussi aux niveaux européen et international.

L'urgence écologique impose de repenser notre relation à la nature et de refonder l'idée même de développement sur des bases économes en ressources et en énergie, respectueuses de l'homme et de son environnement. Il s'agit par exemple de repenser les systèmes de production et d'échanges pour prendre en compte la durabilité et le recyclage des produits ou de leurs composants pour qu'ils redeviennent des matières premières ou des objets réutilisables. Il est donc nécessaire d'élaborer une stratégie de transition juste de long terme, basée notamment sur la création et le maintien d'emplois de qualité, la formation et l'évolution des compétences. La CGT propose d'élargir les droits des salariés et des populations pour leur permettre d'intervenir efficacement sur ces nouveaux enjeux dans les territoires et au niveau national. De nouveaux modes de production et de consommation doivent être vus comme des opportunités économiques de renforcement de la compétitivité de notre système productif dès lors que les objectifs de la transition et les moyens pour y parvenir seront partagés.

Depuis 1992, l'Europe a joué un rôle de premier plan dans la politique de lutte contre les changements climatiques en adoptant un certain nombre de mesures destinées à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Mais les différents instruments ne permettront pas d'atteindre les objectifs de 2050 et surtout n'intègrent pas suffisamment les éléments d'une transition juste. Avec la CES, nous considérons qu'il est urgent de réformer en profondeur le système européen d'échange de quotas d'émission (SEEQ). La réforme devra opérer progressivement une transition technologique bas carbone permettant, sur des bases nouvelles, de pérenniser de

relancer ou de développer des activités industrielles en Europe. Un mécanisme de traçabilité du carbone doit permettre de connaître le contenu carbone des produits importés sur le marché européen. L'ambition de construire un cadre international de lutte contre le changement climatique doit être au cœur de la position européenne dans toutes les négociations internationales.

L'actuelle pression sur les finances publiques ne doit pas servir de prétexte à l'inaction, mais invite au contraire à un examen critique des moyens publics consacrés aux stratégies d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'à la mise en œuvre de modes de financement complémentaires, comme la taxe sur les transactions financières ou la révision des subventions dommageables à l'environnement. Une plus grande efficacité dans la lutte contre la fraude fiscale, concernant notamment la TVA intra communautaire doit également être recherchée.

Une montée en puissance de la fiscalité écologique ne peut s'envisager sans réforme d'ensemble de notre système fiscal rééquilibrant fiscalité directe et fiscalité indirecte, prélèvements sur les ménages et prélèvements sur les revenus du capital et les patrimoines, redonnant de l'importance aux impositions progressives tenant compte des capacités contributives.

Pour répondre à la crise, les pays européens ont pris des mesures brutales d'austérité qui ont significativement réduit la consommation intérieure et contribué à l'augmentation du chômage et de la pauvreté. Les coupes dans les services publics et les systèmes de protection sociale ont mis en péril la cohésion sociale.

À l'inverse de ces politiques, il faut un vrai changement de cap et de stratégie en donnant priorité à la croissance soutenable, à l'emploi qualifié et à la cohésion sociale. L'Union européenne doit s'attaquer à ses déséquilibres internes en renforçant la coopération entre les pays et en élaborant un plan de relance orienté et dimensionné pour répondre aux défis écologiques, sociaux et démographiques. La CGT partage la proposition de la CES de projets d'investissement au niveau européen développés en lien avec les projets nationaux dans les domaines de l'éducation, de la formation, dans la recherche-développement, dans l'énergie, les réseaux et infrastructures de transport, dans la promotion d'une gestion durable de l'eau par exemple. Leur mise en œuvre devrait être contrô-

lée par les instances démocratiques et par les acteurs sociaux. Le financement de ce plan impliquerait l'intervention de la BEI.

Au plan international, les Etats doivent renforcer leurs engagements et fixer des règles aux entreprises sur les questions climatiques et de transition

énergétique. La CGT milite avec la CSI pour que les conférences mondiales sur le climat aboutissent à un accord international prenant en compte les implications sociales, notamment pour les pays du Sud vis-à-vis desquels les pays du Nord ont une responsabilité historique.

## Quel système productif en France dans dix ans ?

Tous les acteurs économiques et sociaux s'accordent pour constater le déclin de l'industrie française. Néanmoins tant sur les raisons de ce déclin que sur son impact, les avis divergent.

Notre organisation syndicale considère que le déclin de l'industrie française est principalement lié à plusieurs facteurs ayant pour tronc commun des exigences de rentabilité accrues de la part des actionnaires caractérisées par une pression financière de court terme incompatible avec les cycles de vie des produits et process de l'industrie :

- un désengagement des apporteurs de capitaux nationaux au profit de fonds spéculatifs internationaux ;
- un sous-investissement chronique de l'industrie française comparativement à nos voisins européens qui conduit à faire baisser en gamme nos productions ;
- l'absence de politique de filière : symbolisée par l'insuffisance récurrente des coopérations entre donneurs d'ordres et sous-traitants ;
- un problème d'accès au financement pour les PME de l'industrie ;
- un manque d'attractivité des filières et des métiers notamment pour les jeunes diplômés, accentué par la multiplication de plans sociaux ;
- des erreurs stratégiques des donneurs d'ordres ;
- la France a, d'une part, hérité d'industries de biens et des services à très forte valeur ajoutée comme l'aéronautique ou le nucléaire, mais a opté, dans la dernière période, pour des solutions à bas coûts à l'aide d'exonérations massives de cotisations sur les bas salaires et de subventions publiques. Elle a également fait (ou subi) le choix de champions industriels contre le développement des entreprises de tailles intermédiaires, abandonné la gouver-

nance de ces groupes aux actionnaires divers privés et par là-même sa politique économique et ses possibilités d'intervention.

Ce modèle est aujourd'hui à réinterroger fortement dans l'industrie, dans l'agriculture et dans les services.

La CGT mène depuis une dizaine d'années la bataille de l'industrie. Cela a contribué à dégonfler le mythe de la société post-industrielle, en soulignant l'interdépendance croissante entre l'industrie et les services.

**La crise a mis en évidence qu'un pays qui perd son industrie est un pays qui n'a plus les moyens de relancer son économie et de développer l'emploi.**

Les activités industrielles, intégrant de plus en plus des biens et des services, participent à la chaîne globale de création de valeurs. Rechercher de nouvelles techniques, de nouveaux procédés, inventer de nouveaux matériaux et objets, innover dans les produits, développer de nouveaux usages, transformer l'appareil productif pour satisfaire des besoins sociaux et des contraintes environnementales, produire autrement, avec une plus grande efficacité sociale, voilà tout l'enjeu porté par l'industrie. Il faut des laboratoires de recherche en amont, en lien étroit avec les lieux de production et à l'écoute des aspirations sociales et sociétales nouvelles.

C'est bien parce qu'on dispose d'une chaîne complète que l'on peut développer les multiples compétences pluridisciplinaires nécessaires.

**Notre organisation considère qu'une politique industrielle digne de ce nom exige une autre répartition des richesses et leur réorientation vers la recherche, l'investissement productif et l'emploi.**





## Les cinq défis à relever pour le modèle productif français

- 1. Investir dans la recherche et l'innovation :** donner aux PME les moyens de leur développement, en termes d'investissement et d'accès aux nouvelles technologies. Favoriser les échanges entre les entreprises, en responsabilisant les grands groupes dans l'aide au financement de la R&D. Donner une autre politique aux pôles de compétitivité, en lien avec les centres de recherche et les laboratoires ;
- 2. imposer un plan cohérent au service du développement humain durable.** Renforcer le potentiel industriel et le mettre au service d'un nouveau modèle de développement plus économe en ressources naturelles. Les enjeux énergétiques, de transport, de logement doivent se traduire par des projets ambitieux à l'échelle de l'Europe ;
- 3. reconstruire un véritable dialogue social en donnant de nouveaux droits d'intervention aux salariés.** La démocratie dans les entreprises est indispensable au développement de celles-ci. L'attribution de fonds publics, leurs critères d'utilisations, ainsi que leur efficacité doivent être transparents. Les salariés et leurs représentants doivent disposer de droits suspensifs aux licenciements, de la possibilité de construire des projets alternatifs, d'avoir des représentants dans les conseils d'administration, d'être informés et consultés sur la stratégie de l'entreprise ;
- 4. réorienter le financement des entreprises au service du développement de l'activité :** la Banque Publique d'Investissement doit être un véritable pôle public de financement au service du développement de l'emploi et des investissements ;
- 5. reconstruire un pacte social :** centré autour de la réhabilitation du travail à partir d'une meilleure reconnaissance des qualifications, de l'amélioration des conditions de vie et de travail.

### Modèle Social

La réflexion sur notre modèle social lancée par le CGSP reprend les arguments affirmant que celui-ci, financé par des cotisations assises sur le travail, répond de moins en moins bien aux besoins, notamment par rapport aux risques nouveaux (ex. vieillissement de la population, chômage structurel chronique supérieur à 7 %, famille monoparentale, polarisation des emplois aux deux extrêmes des niveaux de qualification, ...) et qu'il ne permet plus d'avoir un ascenseur social. Elle introduit également l'idée « d'investissement social ». Lors du séminaire du 6 novembre 2013, l'accent a aussi souvent été mis sur le manque de transparence et de lisibilité comme éléments de perte de légitimité du modèle social.

Nous voyons là une recherche de justification d'un glissement du modèle social aujourd'hui centré sur le travail vers un modèle plus centré sur les ménages et l'impôt.

La CGT ne partage pas cette approche présentée comme une évolution quasi obligatoire en lien avec celle de la société. Les problèmes évoqués ne sont pas de même nature.

Lisibilité et transparence ont un impact sur la perception du modèle social que peuvent avoir les citoyens. Ces questions peuvent se résoudre par une volonté politique.

Nous notons par ailleurs des manques dans l'approche proposée :

- il est nécessaire et urgent de faire une vraie évaluation des politiques publiques et du modèle social actuel ;
- la note du CGSP sur le débat fait l'impasse sur une approche territoriale du modèle social, élément déterminant, à notre avis, du diagnostic connaissant la diversité des territoires.

### Des fondements toujours d'actualité et des évolutions

Pour la CGT, les fondements du modèle actuel bâti, notamment sur les bases du programme du CNR, pendant la période dite de l'État providence

et des Trente glorieuses (capitalisme industriel avec une forte croissance) demeurent toujours d'actualité.

Cela reste vrai même si des évolutions importantes existent. L'État n'est plus le seul décideur pour l'ensemble du pays, il n'est plus le seul à être porteur de l'intérêt général (cf. : trente ans de décentralisation et développement de l'Union européenne).

Ceci tend à diluer le modèle social bâti dans un État-nation fortement centralisé.

Cependant, nous estimons que nous avons toujours besoin d'avoir des politiques publiques nationales structurantes, tout en cultivant des cohérences et des systèmes de redistribution adaptés à la recherche d'un développement n'excluant aucun territoire, quelle que soit sa nature ou sa réalité.

Nous prenons également en compte que de plus en plus, le territoire devient facteur de production, en particulier avec un lien étroit service public – industrie – agriculture – effets redistributifs des politiques « sociales » (ex. : retraite, prestations sociales).

Dans la période actuelle, si le modèle social semble atteindre des limites, c'est surtout du fait de la crise, de la casse opérée par les diverses politiques mises en œuvre, de choix favorisant toujours plus la

rémunération du capital au détriment du financement de la protection sociale, de la non prise en compte de l'évolution des besoins.

Le système actuel est en train de tout monétiser.

Si nous visons une transformation de la société avec une « économie post carbone » (transition écologique), l'objectif n'est sans doute plus la maximisation de la production, l'augmentation du PIB (pris au sens classique actuel) mais plutôt la satisfaction des besoins humains en prenant en compte les « contraintes » de la nature et de la cohésion sociale.

La CGT n'est pas pour le statu quo puisqu'effectivement les évolutions sociales, la crise systémique actuelle influent sur les besoins, sur les « risques ». Il convient donc à la fois d'actualiser les réponses et d'en créer de nouvelles pour mettre en cohérence le modèle social et les attentes des citoyens, pour « faire société ».

Nous considérons qu'à partir des deux axes principaux, protection sociale et service public, le modèle social est aussi facteur du développement économique.

### ***La question du financement de la protection sociale et du service public***

Parmi les bases du modèle social actuel, la question du financement est importante.

Nous notons qu'il y a des approches différenciées et que le discours « ambiant » vise à faire glisser le financement à double volet - collectif et assis sur le travail - vers un financement par les ménages et par l'impôt.

La question du financement, c'est avant tout une question de choix politique, de choix de société.

Pour la CGT, le financement de la protection sociale doit rester principalement attaché au travail.

Sans reprendre toutes les propositions CGT, nous soulignons que le statut du travail salarié, avec des droits attachés au salarié, permettrait de résoudre un certain nombre de problèmes.

Le développement de l'emploi et du pouvoir d'achat est bien évidemment une question cruciale.

Le financement du service public et de certaines prestations doit demeurer l'impôt. Là aussi sans rentrer dans le détail de nos propositions, la CGT propose une réforme fiscale.

La CGT considère que le service public n'est pas une dépense mais bien un facteur de création de richesses. À ce titre, les politiques actuelles sont destructrices à la fois pour les citoyens et pour le développement économique, conduisant à une certaine dissolution de notre société, cassant le modèle social.

Le rôle de la puissance publique (Etat central, collectivités locales) ne peut pas être seulement des politiques « sécuritaires », de filet social minimal.

En conclusion, le modèle social actuel n'est pas moribond, mais il souffre des politiques libérales, des politiques d'austérité, d'un partage des richesses en défaveur du travail, de la désindustrialisation, du choix de l'individualisme, au détriment du collectif et du vivre ensemble.

Les fondements du modèle social demeurent pleinement d'actualité.

Pour autant des évolutions importantes sont nécessaires pour répondre aux besoins actuels, pour avoir des financements plus justes attachés au travail et à l'impôt, pour une véritable démocratie

avec la participation des citoyens. La prise en compte de la dimension territoriale, dans une cohérence nationale, permettrait une approche de proximité en liant démocratie et développement économique.

Nos propositions sur le modèle social sont en cohérence avec les autres propositions CGT dans une vision globale d'une transformation sociale et écologique.

### *Tel qu'il est aujourd'hui, le modèle républicain doit-il penser à se réformer ?*

Peut-on construire un modèle républicain, sans repenser le vivre ensemble, les solidarités, l'intérêt collectif et individuel, l'accès à l'éducation, au savoir, à la formation, l'accès de tous aux services publics ?

Notre société se fracture par des inégalités croissantes en matière de logement avec un parc

locatif insuffisant, provoquant une flambée le prix des loyers, exposant les locataires à une très grande fragilité.

Mais il y a aussi ce que les sociologues appellent les propriétaires précaires dans les zones périurbaines et rurales. Leur seule sécurité est leur propriété immobilière, leur maison.

Perdre leur emploi signifie pour eux un risque de déstabilisation sociale car ils n'ont pas la mobilité leur permettant de rebondir. Les différentes études portant sur ces phénomènes liés à l'ensemble de la précarité (cela comprend la précarité énergétique, les transports) estiment que près de 60 % de la population française est concernée. Ce sont ces populations qui se sentent de plus en plus exclues par la précarité et qui deviennent majoritaire dans le pays.

On ne peut parler d'avenir en fermant les yeux sur cette précarité ou en la considérant comme phénomène marginal.

Il est donc urgent pour la CGT de globaliser la mobilité en repensant l'habitat, la ville et les transports.

Les choix économiques tout autant que les crises économiques ont, depuis trente ans, accru les inégalités, favorisé le chômage de masse et fragilisé les solidarités en même temps que les services publics et leurs présences dans le territoire. Les choix d'organisation et d'investissement des grands groupes façonnent la répartition des activités productives et des emplois. Des mouvements multiples modifient en profondeur le tissu économique et social.

Il est nécessaire d'en mesurer les effets sur la vie et

la santé des salarié-e-s au et hors travail pour informer, intervenir et combattre la montée de la concurrence entre les territoires qui laisse au bord de la route des populations entières.

Pour la CGT, il faut aussi promouvoir une nouvelle conception de l'évaluation permettant d'affiner, voire créer, et de suivre des indicateurs sociaux et environnementaux, mais aussi d'y associer salariés et citoyens. Investir dans le développement de la statistique publique est donc fondamental : sécuriser, pérenniser, territorialiser le recueil et l'exploitation des données est indispensable à la décision publique.

Il faut réinventer et refonder l'État stratège, développeur et opérateur, c'est-à-dire en capacité d'anticiper les mutations et de mettre en œuvre des politiques favorisant la cohésion entre les habitant-e-s comme entre les territoires, plaçant l'intérêt général au cœur de ses interventions. La question de la proximité et du développement des services publics est à ce titre incontournable. Cela suppose aussi d'imaginer une nouvelle planification pour donner à l'État et aux collectivités les moyens d'une vision prospective fondée sur une évaluation renforcée et des services publics confortés.

La décentralisation peut être un outil au service de l'intérêt général, mais cela nécessite quatre conditions : qu'elle serve un projet économique et social ambitieux ; qu'elle vise et s'appuie sur une conception renforcée de la démocratie ; qu'elle assure un développement équilibré et solidaire des territoires ; qu'elle repose sur une réforme des financements associant péréquation, dotations budgétaires de haut niveau, fiscalité et pôle financier public. Telle qu'elle se construit aujourd'hui, la décentralisation transfère les compétences sans les moyens, favorise les collectivités aisées sans aider celles qui en ont le plus besoin, creuse les inégalités en renforçant la compétition entre les territoires alors qu'elle devrait favoriser la coopération, les complémentarités et les solidarités.

L'école républicaine touchée elle aussi par les politiques d'austérité ne permet plus d'avoir une seconde chance alors que dans les années quatre-



vingt des progrès sensibles ont été réalisés (le nombre de bacheliers est passé de 26 % en 1980 à 77 % en 2012), les résultats du système éducatif français restent très en deçà de ceux qu'une grande puissance mondiale se doit d'obtenir.

La non-maîtrise de la lecture repérée aux journées de la défense et de la citoyenneté touche 10 % des jeunes (chiffres 2012) dont 4,4 % ont de graves difficultés qui les assimilent à l'illettrisme. Les garçons sont plus touchés que les filles (11,5 % contre 8,3 % et 5 % contre 4 % sont illettrés). Dans les départements d'outre-mer, le taux dépasse les 30 % et est proche des 50 % en Guyane. Or, l'illettrisme nourrit l'échec et le décrochage scolaire avant de faire obstacle à l'accès à l'emploi.

La CGT fait sienne les propositions visant à réinstaller « le bien commun » au sein de l'entreprise et à créer les conditions de l'intervention des salariés. En son temps, le Conseil National de la Résistance proposait « une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général »...

Les questions relatives à l'information et l'intervention des salariés sur les choix des entreprises participent, selon nous, de la démocratie sociale. Elle doit gouverner l'élaboration et l'application des normes sociales à tous les niveaux, de l'entreprise à la nation.

La citoyenneté doit pouvoir s'exercer au travail. Cette exigence démocratique butte sur le rapport entre la, le salarié-e et son employeur, fondé sur la subordination du premier au second. Comment être pleinement citoyen-ne au travail quand la libre expression d'une opinion ou d'une revendication peut faire prendre le risque d'une sanction ?

Le syndicalisme a acquis, au prix de lourds combats, droit de cité sur le lieu de travail et dans la société. L'organisation syndicale constitue un lieu de libre expression des adhérent-e-s sur le lieu de travail et d'élaboration de leur intervention. Elle offre ainsi aux salarié-e-s le moyen d'y exercer leur citoyenneté dans un cadre collectif. C'est la base de la démocratie sociale.

Avant tout, la démocratie sociale doit reposer sur la pleine et entière liberté syndicale.

Pour notre organisation, le socle sur lequel s'est bâti le modèle républicain reste solide. Ce modèle est légitime et indispensable : légitime car les valeurs d'égalité, d'universalisme et de neutralité restent indispensables à ce sentiment d'appartenance à un groupe ; indispensable car c'est le dernier rempart contre la désagrégation du corps social miné par les effets de la mondialisation. Le réaffirmer n'empêche pas, bien au contraire, de repérer avec beaucoup de lucidité, les évolutions menaçant ce « vivre ensemble »... et les traduire en politiques de nature à les corriger.